

**AVIS D'ACQUISITION DE PLEIN DROIT DE BIENS SANS MAITRE  
COMMUNE DE GUILLAUMES**

\* \*  
\*

Le Maire, Monsieur **Jean-Paul DAVID**, informe le public que par **délibération du Conseil Municipal n° 18 du 24 mai 2024**, a été approuvée l'incorporation dans le domaine privé de la Commune de **GUILLAUMES**, au sens de l'article L.1123-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, les biens immobiliers ci-après désignés, d'une superficie totale de **3 ha 75 a 06 ca**, et d'une valeur globale de **4 085 € (QUATRE MILLE QUATRE-VINGT CINQ EUROS)** :

N°compte	Nom compte	section	N° parc	NC	Lieu-dit	BND	surface _ca	Total / Compte	
								surface	parc
+00036	HOSPICE DE GUILLAUMES	C	651	L	LES FUGAGNES	-	01 20	1 85 40	11
		H	277	P	PRE DE PONCE	-	01 64		
		H	728	S1	LA COLLA	-	00 85		
		K	13	L	LE COULET	-	30 20		
		K	16	L	LE COULET	-	1 13 60		
		N	650	BT	GAZAINÉ	-	08 00		
		P	258	L	CIAM ROBERT	-	18 60		
		P	288	L	CAFFAREL D AMEN	-	04 95		
		P	313	L	AMEN	-	00 35		
		P	323	S1	AMEN	-	05 26		
		Q	228	S1	LAVIGNE	-	00 75		
A00020	ARNOULET/HENRIETTE JEANNE	E	44	BT	LES REYNIERES	-	85 68	85 68	1
P00016	PICHE/ADRIENNE JEANNE	G	407	L	LOU BREGEOUN	-	30 26	1 03 98	4
			408	L	LOU BREGEOUN	-	20 40		
			409	BT	LOU BREGEOUN	-	37 52		
			410	BT	LOU BREGEOUN	-	15 80		
<b>3</b>			<b>TOTAL</b>				<b>3 75 06</b>	<b>3 75 06</b>	<b>16</b>

Monsieur le Maire informe le public que cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif compétent, **dans un délai de 2 mois** à compter de sa publication et de son affichage.

Et, qu'à l'issue de ce délai, l'incorporation de ces biens sera constatée par un arrêté.

**La délibération est consultable en Mairie aux jours et heures d'ouverture de l'établissement  
et, sur le Site internet de la Commune : [www.quillaumes.fr](http://www.quillaumes.fr)**

\* \*  
\*

Affiché du 26/06/2024 au 27/08/2024

A GUILLAUMES, le 26/06/2024

Visa et Cachet du Maire, valant attestation d'affichage, pendant le délai légal de **2 mois** :

- en Mairie
- et, sur le Site internet de la Commune : [www.quillaumes.fr](http://www.quillaumes.fr)

